



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 117706

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la décision du 8 août de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais de transférer la gestion et l'exploitation de l'institut médico-adaptatif (IMA) de Montigny-en-Ostrevent à l'APEI (Association des parents d'enfants inadaptés) « Les Papillons Blancs » du Douaisis. Cette décision s'est faite au détriment de l'association « Aide d'Ostrevent », par ailleurs propriétaire des terrains et locaux (cette problématique étant remise à plus tard par l'ARS, l'article 4 de l'arrêté stipulant que « la dévolution du patrimoine affecté à l'exploitation de l'IMA sera déterminée, par arrêté ultérieur [...] »). Il lui demande de bien vouloir lui fournir des éléments sur cette décision de l'ARS qui suscite des interrogations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117706

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)